

Rapport de la Commission permanente des finances

Préavis Municipal 2016 – 2021 N° 42

Budget de fonctionnement 2020

Au Conseil communal de Rolle

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,
La Commission permanente des finances composée de :

Mmes Valérie Schlup (exc. 3 et 24.10)
Annelore Carayol (exc. 3.10)
Arlette Devaud (exc. 21.10)

MM. Michel Deruaz (Président) (exc. 25.11)
Christian Joly (Rapporteur)
Guy Morier-Genoud (exc. 14 et 21.10)
Arthur Petit (exc. 3 et 21.10)
Olivier Paley (exc. 3.10)
Patrick Bréchon (exc. 21.10)

a étudié le Préavis municipal N° 42 Budget de fonctionnement 2020 en dates des 3, 14 et 21 octobre, des 4, 7, 11 et 25 novembre, ainsi que du 2 décembre. Le 3 octobre Mme Marielle Vontobel, Boursière communale a présenté à la Commission les grandes lignes du préavis. M. le Syndic était excusé. La Commission remercie Mme la Boursière communale pour sa disponibilité ainsi que pour toutes les informations remises par la suite. Lors de la séance du 11 novembre 2019, Madame la Municipale Monique Choulat-Pugnale et Monsieur le Municipal Loïc Halidmann étaient présents et ont répondu aux questions de la Commission qui les remercie pour leur disponibilité, ainsi que toute la Municipalité pour toutes les réponses fournies.

Contexte

Si les perspectives financières de la Commune de Rolle ne se sont pas améliorées depuis l'étude du budget 2019, les impacts de la péréquation ne sont devenus que plus aigus. La recherche de pistes pour améliorer cette situation a été au centre des préoccupations de la Commission des finances tout au long de l'année écoulée et le sera malheureusement également à l'avenir.

Les sujets de la fiscalité et du budget pour l'année 2020 ont été abordés par la Municipalité avec la Commission des finances dans le courant de l'été 2019. La Commission a reçu les chiffres du budget de fonctionnement le 3 octobre et le préavis le 28 octobre 2019.

Références légales

L'article 8 du Règlement sur la comptabilité des communes, repris par l'article 87 du règlement du Conseil communal de Rolle, précise que « le projet de budget est remis par la Municipalité au Conseil général ou communal au plus tard le 15 novembre de chaque année.

Il est renvoyé à l'examen d'une commission ». Selon l'article 39 de ce même règlement, c'est la Commission permanente des finances qui est en charge d'examiner le budget.

Démarche

La Commission des Finances a analysé dans les détails les éléments qui ont amené la Municipalité à déposer le préavis sous revue, pour apporter ainsi au Conseil les éléments utiles à sa décision. La Commission s'est également attachée en parallèle à éplucher le budget 2020 de la commune afin d'y identifier les pistes d'économies supplémentaires qui pourraient être justifiées afin de s'assurer que tous les leviers possibles ont bien été utilisés.

Résumé des travaux de la Commission

Dans l'exercice de son mandat la Commission des finances a procédé à l'examen :

1. Des écarts de l'entier des lignes budgétaires, par rapport au budget 2019 et comptes 2018, ainsi que les comptes de fonctionnement 2019 jusqu'à fin septembre.
2. Des nouvelles lignes budgétaires
3. Du bien-fondé des dépenses et recettes budgétaires
4. Des répercussions des modifications du système de péréquation sur le budget communal 2020.

La Commission s'est assurée, dans la mesure du possible, que toute nouvelle dépense et/ou recette prévue a bien été portée au budget.

Analyse et commentaires

Le budget 2020 comporte toujours autant d'inconnues prépondérantes que le budget 2019. En particulier, les montants brassés par la péréquation intercommunale et cantonale ne sont que des hypothèses qui font plonger les comptes de la Commune de Rolle dans des profondeurs abyssales. Les remarques et commentaires de la Commission contenus dans son rapport sur le préavis 2016-2021 N° 41 « Arrêté d'imposition pour l'année 2020 » restent plus que jamais d'actualité au regard du présent budget 2020. Ce dernier, tel que proposé par la Municipalité, présente un déficit de CHF 8'153'156.- basé sur un taux d'imposition identique à celui de 2019, soit 59.5%.

Remarques de la Commission

1110.318600 Primes d'assurances

Comme déjà demandé à de nombreuses reprises, les franchises payées en cas de sinistre ne doivent pas être enregistrées dans les primes.

1300.x Ressources humaines

Une partie de la Commission recommande de profiter de tous les départs possibles afin d'adapter les charges des Ressources humaines à la disparition des recettes de facturation à ENJEU.

1515.365200 Bibliothèque

L'augmentation de la participation à la bibliothèque est une illustration de l'augmentation incontrôlée des dépenses communales en lien avec les associations intercommunales qui finalement décident seules des dépenses et distribuent leurs financements. La Commission recommande à la Municipalité de bien vouloir faire le nécessaire auprès des comités des associations auxquelles elle participe, afin de stopper ces augmentations incontrôlées et de revenir à des dépenses plus raisonnables en adéquation avec les moyens de la commune.

2100.401110 Impôts – Compensation de la Confédération RFFA

La Commission recommande à l'unanimité de refuser la compensation de la Confédération RFFA, à l'image de la Commune de Saint-Prex, si celle-ci pénalise les comptes et le résultat de la commune de plus de **CHF 100'000.-** au moment du bouclage.

3683, 3684 et 3686 Barcarolle, Garderie UAPE arc-en-ciel et Caserne du SDIS

La Commission recommande à la Municipalité de suivre les conventions avec les locataires et d'entreprendre les démarches afin que les loyers couvrent les charges.

4210.431300 Etudes, plans et commissions - Emoluments & permis de construire, fouille, échafaudages, ...

Ce compte devrait être renommé „Émoluments permis de construire“ car il ne concerne que les émoluments des Services techniques. L'intitulé porte à confusion avec celui du 4000.432300 qui a le même intitulé.

Les amendements

1110.301100 Administration générale – Traitement personnel fixe

Comme annoncé par Monsieur le Syndic, il n'est pas question d'augmenter l'effectif du personnel, ce qui doit être reflété dans les comptes. Un poste a déjà été ajouté à l'informatique, à titre temporaire, pour accompagner la mise en place du nouvel ERP, et a été dûment validé par le Conseil dans le préavis ad-hoc. La Commune de Rolle n'a pas les moyens de s'offrir une ressource supplémentaire.

La Commission souhaite surseoir la dépense pour un apprenti supplémentaire pour un montant de **CHF 13'000.-** afin d'étaler dans le temps l'augmentation du nombre d'apprentis et n'engager qu'un nouvel apprenti au lieu de deux en 2020.

La Commission approuve l'amendement n°1 par 5 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

1500.317000 Affaires culturelles – Frais de réception et manifestations

La Commission recommande de réduire de **CHF 23'000.-** les dépenses budgétées pour les maintenir au niveau des dépenses 2018 qui ne comportent pas les éléments exceptionnels du 700^{ème} et de la parade navale.

La Commission approuve l'amendement n° 2 par 6 voix pour et 2 voix contre

1500.365900 Culture et manifestations – Dons, aides et subventions casuels

La commission recommande de réduire de **CHF 10'000.-** ce poste pour revenir au budget 2019 à CHF 21'700.-

La Commission approuve l'amendement n° 3 par 4 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention

1515.365200 Bibliothèque intercommunale – Participation à la bibliothèque intercommunale

La Commission recommande de réduire de **CHF 24'000.-** les dépenses budgétées, afin de les maintenir au niveau du budget 2019.

La Commission approuve l'amendement n° 4 par 6 voix pour et 2 voix contre

1525.317000 Participations de tiers casino - Frais de réceptions et de manifestations

La Municipalité imagine de nouvelles animations estivales. La Commission recommande de réduire le budget de **CHF 23'000.-** afin de maintenir les dépenses pour cette rubrique au niveau des comptes 2018, soit CHF 22'000.-

La Commission approuve l'amendement n° 5 par 6 voix pour et 2 voix contre

1540.365300 Commission d'intégration suisses-étrangers – Subvention culturelles, sportives & sociales

La Commission recommande de réduire de **CHF 10'000.-** afin de la ramener à CHF 33'000.-, soit au niveau des comptes 2018.

La Commission approuve l'amendement n° 6 par 4 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention

1600.310100 Office du tourisme – Imprimerie et fourniture de bureau

La dépense projetée pour réaliser une signalisation spécifique pour accompagner l'application mobile du tourisme rollois peut être reportée sans préjudice pour des périodes plus fastes. La Commission recommande de réduire de **CHF 5'000.-** pour le réduire à CHF 10'825.-.

La Commission approuve l'amendement n° 7 par 5 voix pour et 3 voix contre

1800.351720 Transports publics – Subventions pour l'acquisition de vélos électriques

La Municipalité souhaite étendre cette subvention aux voitures électriques neuves ou d'occasion. Le développement de cette nouvelle technologie et son adoption par nos concitoyens risque d'engager la commune pour des montants qui vont bien au-delà du budget annuel octroyé pour les vélos. La Commission recommande de ne pas augmenter ces dépenses de subventionnement et de les ramener au niveau du budget 2019 à CHF 8'000.-. Le surplus de **CHF 7'000.-** peut repasser devant le Conseil par un préavis municipal.

La Commission approuve l'amendement n° 8 par 7 voix pour, 1 voix contre

Les amendements suivants sont liés et la Commission recommande de n'accepter que l'un des deux amendements 9

7200.x Prévoyance sociale cantonale

A la suite des initiatives engagées par la Commission et le Conseil lors du budget 2019, la Commission recommande de retirer la facture sociale de CHF 15'800'000.- du budget 2020 de la Commune tel que souhaité par Monsieur le Syndic.

.351503 Participation charges cantonales – assurances maladie & accident
Retirer CHF 2'540'000.-

.351506 Participation charges cantonales – PC à domicile & hébergement
Retirer CHF 4'967'000.-

.351508 Participation charges cantonales – facture sociale – RI & as
Retirer CHF 5'300'000.-

.351509 Participation charges cantonales – facture sociale - aides
Retirer CHF 2'350'000.-

.351512 Participation charges cantonales – facture sociale - bourses
Retirer CHF 643'000.-

La Commission approuve l'amendement n° 9 par 5 voix pour, 2 voix contre et une abstention

3500.314100 Château – Entretien bâtiment et terrain

Un doublon avec le compte 4400.314500 pour un montant de **CHF 10'000.-** doit être retranché. La réalisation d'un chemin pour favoriser les passages des personnes à mobilité réduite et les poussettes, sera effectuée au travers du compte 4400.314500.

La Commission approuve l'amendement n° 10 à l'unanimité

3510.314100 Loges du Château – Entretien bâtiment et terrain

Comme elle l'a déjà proposé il y a quelques années, la Municipalité souhaite l'installation d'un climatiseur dans les locaux de la loge afin de diminuer la température en été pour un montant de CHF 5'000.-. Dans une perspective plus durable, la Commission recommande la plantation d'un arbre, suffisant à faire l'ombre nécessaire au bâtiment. L'opération pourra se faire en même temps que le remplacement des arbres prévu au Cabinet Bleu et épargner ainsi la dépense d'un climatiseur coûteux en entretien et en énergie. La Commission recommande de retirer cette dépense du budget 2020.

La Commission approuve l'amendement n° 11 à l'unanimité

3530.314100 La Couronne – Entretien bâtiment et terrain

L'installation d'une machine à bulles supplémentaire pour CHF 2'500.- n'est pas indispensable. La Commission recommande de retirer cette dépense du budget 2020.

La Commission approuve l'amendement n° 12 à l'unanimité

3530.314100 La Couronne – Entretien bâtiment et terrain

La Commission recommande de ramener le montant budgété de CHF 25'500.- à CHF 90'000.- afin d'effectuer les travaux nécessaires tout en permettant le remplacement de la centrale d'alarme (CHF 30'000.-).

La Commission approuve l'amendement n° 13 à l'unanimité

4000.311100 Service technique et secrétariat – Achats mobilier, machines et équipements

La Commission recommande de ne pas faire de dépenses supplémentaires pour du nouveau mobilier qui n'est pas indispensable et de réduire le budget de **CHF 9'500.-** pour le ramener au niveau du budget 2019.

La Commission approuve l'amendement n° 14 à l'unanimité

4200.310200 Service administratif et technique – Annonces, journaux et documentation

Correction d'une erreur de saisie. La Commission recommande de réduire le montant de **CHF 7'200.-** pour le ramener à CHF 800.- conforme à l'intention de la Municipalité

La Commission approuve l'amendement n° 15 à l'unanimité

4300.311100 Réseau routier – Achats mobilier, machines et équipements

La Commission recommande de réduire le montant budgété de CHF 15'000.- pour revenir au niveau du budget 2019 soit CHF 20'000.-.

La Commission approuve l'amendement n° 16 par 6 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions

4300.314200 Réseau routier – Entretien réseau routier

La Commission propose de ramener les dépenses à CHF 120'000.- selon budget 2019

La Municipalité souhaite notamment participer à l'élargissement du chemin de Cruz. La Commission juge inopportun que la Commune participe à l'entretien d'un chemin utilisé exclusivement par des privés et recommande de retirer cette participation de **CHF 110'000.-** par voie budgétaire et de revenir si nécessaire devant le Conseil avec un préavis.

La Commission approuve l'amendement n° 17 à l'unanimité

4300.314300 Réseau routier – Entretien signalisation routière et éclairage publique

Un nouveau contrat avec Siemens pour un montant de **CHF 10'000.-** ne prendra finalement effet qu'après 2020. La Commission recommande de retirer ce montant du budget 2020.

La Commission approuve l'amendement n° 18 à l'unanimité

4400.311500 Espaces verts, cimetière, île, fontaines – Achats de véhicules

La Commission recommande de ne pas acheter cette année de nouveau véhicule type DSK pour un montant de **CHF 10'000.-**.

La Commission approuve l'amendement n° 19 par 7 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention

4400.313401 Espaces verts, cimetière, île, fontaines – Achats jardins – arbres – nouvelles plantations

La Commission recommande de réduire le montant demandé de CHF 45'000.- pour le ramener au niveau du budget 2019 soit CHF 30'000.-

La Commission approuve l'amendement n° 20 par 5 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention

6100.311500 Corps de police – Achat de véhicule

Le fourgon de police a bénéficié de quelques réparations importantes qui devraient lui permettre de durer encore quelques temps. Bien qu'agé de 10 ans, il n'a que 70'000 km au compteur. La Commission recommande de reporter le renouvellement du véhicule de police pour **CHF 70'000.-**.

La Commission approuve l'amendement n° 21 à l'unanimité

7100.352500 Service social communal – Participation – travailleur social de proximité

Il s'agit ici d'une participation de la Commune à l'engagement par Espace Prévention La Côte d'un travailleur social destiné à couvrir le périmètre des communes d'ENJEU. Le montant de CHF 60'000.- (arrondis) ajouté par la Municipalité au budget 2020 représente la participation de la Commune de Rolle à hauteur CHF 45'000.-, ainsi que la prise en charge de la part de la commune de Mont-sur-Rolle qui n'a pas approuvé le projet pour un peu plus de CHF 10'000.-.

La Commission recommande de retirer du budget cette dépense que la Commune n'a pas les moyens de financer pour elle, et encore moins pour des tiers.

La Commission approuve l'amendement n° 22 par 4 voix pour et 4 voix contre

Tableau des amendements

Amendement	Compte	Budget 2020 selon préavis	Budget 2020 amendé	Impact sur le résultat
1	1110.301100	79'100.-	66'100.-	+13'000.-
2	1525.317000	45'000.-	22'000.-	+23'000.-
3	1500.365900	31'700.-	21'700.-	+10'000.-
4	1515.365200	197'015.-	173'030.-	+24'000.-
5	1525.317000	45'000.-	22'000.-	+23'000.-
6	1540.365300	43'000.-	33'000.-	+10'000.-
7	1600.310100	15'825.-	10'825.-	+5'000.-

8	1800.351720	15'000.-	8'000.-	+7'000.-
9	7200.x	15'800'000.-	0.-	+15'800'000.-
10	3500.314100	73'600.-	63'600.-	+10'000.-
11	3510.314100	10'000.-	5'000.-	+5'000.-
12	3530.314100	115'500.-	113'000.-	+2'500.-
13	3530.314100	115'500.-	90'000.-	+25'500.-
14	4000.311100	12'000.-	2'500.-	+9'500.-
15	4200.310200	8'000.-	800.-	+7'200.-
16	4300.311100	35'000.-	20'000.-	+15'000.-
17	4300.314200	230'000.-	120'000.-	+110'000.-
18	4300.314300	20'000.-	10'000.-	+10'000.-
19	4400.311500	10'000.-	0.-	+10'000.-
20	4400.313401	75'000.-	30'000.-	+45'000.-
21	6100.311500	70'000.-	0.-	+70'000.-
22	7100.352500	60'000.-	0.-	+60'000.-
Total amendements				+16'294'700.-
Résultat selon préavis				-8'135'156.-
Résultat amendé				+8'159'144.-

Conclusion

La Commission des finances a fait tout son possible afin de ramener les comptes de la Commune de Rolle vers les chiffres noirs. Hormis l'amendement lié à la facture sociale (N° 9), les amendements de réductions des dépenses budgétaires de près de CHF 500'000.-, qui représentent près d'un (1) point d'impôt, ne suffisent pas à combler le déficit. Si la Commune de Rolle devait être amenée à régler la totalité de la facture sociale, **le déficit serait ramené à CHF 7'640'456.-**

Considérant l'exposé ci-dessus, c'est à la majorité de 6 voix pour et 2 voix contre que la Commission permanente des finances vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Vu le préavis 2016-2021/ N°42 de la Municipalité du 24 octobre 2019

entendu le rapport de la Commission permanente des finances chargée d'étudier cet objet,

considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

- Adopte le budget 2020 **amendé** de la Commune de Rolle présentant un excédent de revenus de CHF 8'159'144.-

Au nom de la Commission permanente des finances :

Michel Deruaz
Président

Christian Joly
Rapporteur

